

2. Prof. N. VAN WIJK (Leyden) : *La délimitation des domaines de la phonologie et de la phonétique.*

L'école phonologique a, dès ses débuts, attaché une grande importance à la distinction entre la langue et la parole, en s'associant, à cet égard, aux idées de FERDINAND DE SAUSSURE, à qui elle est redevable encore d'autres conceptions fondamentales de sa doctrine. La parole est la partie individuelle du langage, embrassant l'automatisme entier de l'énonciation et de l'audition, tandis que la langue est un système, indépendant des individus et imposé à ceux-ci par l'intuition linguistique d'une communauté.

La discipline qui s'est assigné la tâche d'étudier ces systèmes-ci et chacun des éléments dont ils se composent s'appelle linguistique structurale, et la phonologie en est une subdivision, s'occupant spécialement des phénomènes phoniques, considérés comme éléments d'un système de signes, appelé système phonologique. Pour l'étude des phénomènes de la parole l'école phonologique se sert du mot „phonétique”.

Au premier abord, cette terminologie semble très claire ; cependant elle peut donner lieu à des ambiguïtés. Ceci fut remarqué par M. R. JAKOBSON dès l'élaboration du „Projet de terminologie phonologique standardisée”, qui fut publié en 1931 dans le IV<sup>e</sup> volume des *Travaux du Cercle linguistique de Prague*. Selon le *Projet*, la phonologie est la „partie de la linguistique traitant des phénomènes phoniques au point de vue de leurs fonctions dans la langue” ; or, comme le fait remarquer M. JAKOBSON, cette définition a „l'inconvénient de donner au terme *phonologie* une notion plus large que celle que contient le terme *phonologique* dans les expressions *opposition phonologique*, *unité phonologique*, *système phonologique*, puisque la phonologie s'occupe, non seulement des éléments phonologiques, mais aussi des éléments extraphonologiques considérés dans leur fonction” (1). En effet, la phonologie dirige une partie de son attention sur les variations concomitantes et combinatoires et stylistiques, qui ne relèvent pas de ce qu'on appelle système phonologique.

L'ambiguïté des termes „phonologie” et „phonologique” est la conséquence d'un double usage du mot „système”. Selon la conception de SAUSSURE, une langue est un système ; et l'ensemble des phénomènes phoniques d'une langue est une partie relativement autonome d'un tel système ; on y peut appliquer aussi le terme „système” ; c'est un système à dimensions plus restreintes, englobant cependant non seulement les phonèmes

(1) *Travaux*, IV, p. 310.

comme unités indivisibles, mais encore toutes les variations et nuances qui sont les mêmes pour tous les membres de la communauté linguistique, y compris les nuances minimales, échappant à l'aperception des sujets parlants, pourvu qu'elles existent en effet dans la langue, et non pas seulement dans la parole de quelques personnes. Pour examiner ceci, on pourra se servir de la phonétique expérimentale, qui, en constatant des nuances identiques dans la prononciation des membres d'une communauté linguistique, démontrera en même temps l'existence de nuances psychiques, corrélatives à celles-là, et identiques pour tous les sujets parlants. Ce qu'on appelle un système phonologique n'est qu'une partie du système phonique que nous venons d'esquisser ; toutefois, cette partie-ci a une certaine autonomie, et il faut la distinguer nettement des domaines des autres faits phoniques d'une langue. Ceci ressort de l'étude diachronique de beaucoup de phénomènes. La nécessité de distinguer entre les oppositions phonologiques et les variations extra-phonologiques ne m'a paru jamais si évidente qu'en examinant la genèse de la mouillure slave. La confusion qui régnait autrefois dans cette matière se dissipe dès le moment où on se sert de la méthode phonologique, qui nous révèle le caractère essentiel de la mouillure slave, consistant en ceci qu'une variante extra-phonologique obtient une valeur différenciatrice ; ainsi, par exemple, les phonèmes russes *p'*, *d'*, etc., se développèrent dès l'époque où les variantes palatalisées de *p*, *d*, etc., prononcées jusque-là d'une façon inconsciente devant les voyelles prépalatales, furent introduites dans la position devant *a*.

Toutefois, le même exemple nous montre aussi que les phénomènes phonologiques ne sont pas séparés du domaine extra-phonologique par une barrière infranchissable. Un phonème peut se scinder en deux phonèmes, ses variantes combinatoires devenant des phonèmes ; et il faut supposer qu'un tel processus est favorisé par une distance relativement grande entre ces variantes ; tel fut le cas quand en russe et dans d'autres langues slaves la mouillure extra-phonologique fut „phonologisée”. Si une variante combinatoire, tout en restant restreinte à sa position spécifique, se confond avec un autre phonème, cette confusion amène la neutralisation d'une opposition phonologique ; ainsi, par exemple, l'opposition entre sourdes et sonores fut neutralisée à la fin des mots dans toutes les langues où dans cette position les anciennes occlusives et fricatives sonores devinrent sourdes, p. ex. néerl. *doot* (écr. *dood*) : *doden*, all. *tot* (écr. *tod*) : *todes*, russe *glas* (écr. *glaz*) : *glaza*. Enfin, une qualité concomitante d'un phonème peut devenir qualité dominante quand l'ancienne qualité dominante est éliminée ; ainsi, en

polonais, la prononciation fermée des anciennes voyelles longues  $\bar{e}$ ,  $\bar{o}$ ,  $\bar{a}$ ,  $\bar{u}$  obtint une fonction phonologique dès le moment où la langue renonça à la distinction des deux quantités. Dans tous ces trois cas il faut supposer une époque de transition entre les deux états linguistiques. Avant qu'une qualité concomitante devienne qualité dominante, elle doit avoir occupé une place si importante dans l'intuition linguistique des sujets parlants qu'elle puisse entrer en lice contre la qualité dominante, et, pour qu'une variante combinatoire devienne un phonème à part ou qu'elle se confonde avec un autre phonème, il faut que la divergence entre les variantes soit considérable, non seulement dans la parole d'un certain nombre d'individus, mais aussi dans l'intuition linguistique de la communauté. Ceci revient à dire que le domaine des oppositions phonologiques, tout en ayant une autonomie assez grande, n'est pas séparé de celui des distinctions extra-phonologiques par une barrière excluant les actions réciproques.

D'autre part, il y a des relations très étroites entre la langue et la parole. La parole, qui est la partie matérielle du langage, peut être comparée aux phénomènes physiques de la lumière ou du son, abstraction faite de leur répercussion dans l'âme humaine, tandis que la langue, c'est-à-dire le système psychique des oppositions linguistiques, ressemble à l'image que se fait l'homme de ces phénomènes physiques. Dans les deux cas, il y a une antinomie tout à fait nette entre la réalité matérielle et l'aperception ; il y a cependant une différence entre la parole et les autres phénomènes matériels, différence consistant en ceci que la parole ne se trouve pas en dehors de nous-mêmes. La parole est l'instrument dont nous nous servons pour l'échange de nos opinions, et cet instrument doit obéir aux règles que lui impose le système de la langue ; sans ceci il ne pourrait remplir sa fonction sociale. Si dans une langue quelconque un phonème ou une variante combinatoire subit des changements, cela amène automatiquement des changements parallèles dans la parole de tous les membres de la communauté, et, en examinant par la méthode expérimentale la prononciation un peu différente qu'a le même phonème dans deux dialectes prochainement apparentés, on constatera un haut degré d'homogénéité parmi les représentants de chacun des deux dialectes, tandis que les deux groupes locaux différencieront l'un de l'autre d'une façon tout à fait nette. Ceci revient à dire que les différences entre deux langues ou dialectes sont corrélativement liées avec des différences caractérisant la parole des membres des deux groupes linguistiques. En constatant que deux langues prononcent différemment le  $a$  ou le  $u$  ou le  $g$  ou un autre phonème, ou que la latitude d'un phonème est plus large dans la langue A que dans

la langue B, ou que la langue A possède un phonème qu'on ne trouve pas dans B, ces constatations portent sur deux choses, à savoir sur la langue, dans le sens que DE SAUSSURE a donné à ce mot, et sur la parole de tous les individus parlant une des deux langues. L'interdépendance de la langue et de la parole est tellement grande que, en examinant les phénomènes phoniques d'une langue, on ne peut guère faire abstraction de la parole, excepté les cas où on considère les phonèmes seulement comme éléments du système phonologique, sans insister sur leur latitude ni sur leurs qualités secondaires. Et, quant à la parole, elle ne peut être étudiée indépendamment de la langue qu'en se bornant strictement aux processus d'ordre matériel qui s'accomplissent quand une personne parle ou quand l'oreille saisit les sons et les transmet au cerveau.

Nous venons de signaler deux catégories de phénomènes, entrant toutes les deux dans l'ensemble des faits phoniques du langage, mais éloignées l'une de l'autre par une telle distance qu'elles ne puissent pas empiéter l'une sur l'autre. Parce qu'il s'agit de deux domaines nettement circonscrits, l'emploi de deux épithètes différents pour désigner chacun d'eux ne peut donner lieu à aucune ambiguïté. Pour désigner les phénomènes relevant des systèmes phonologiques, on se sert de l'épithète „phonologique”, tandis qu'on appelle „phonétiques” les phénomènes matériels de la parole. Et les disciplines qui s'occupent de ces deux groupes de phénomènes s'appellent aussi „phonologie” et „phonétique”. La phonologie relève donc de la psychologie et de la sociologie, tandis que la phonétique entre dans l'ensemble des sciences naturelles. Ce sont là des domaines tout à fait différents, ce qui justifie la distinction entre deux disciplines, désignées chacune par un nom spécial.

Cependant, cette distinction devient très difficile quand il s'agit d'examiner le parallélisme entre les phénomènes de la langue et ceux de la parole. Nous avons signalé plus haut un grand domaine d'études phoniques intermédiaire entre le domaine des systèmes phonologiques et celui de la phonétique pure. Il est vrai qu'on peut considérer la latitude d'un phonème ou une variation concomitante exclusivement du point de vue soit de la langue soit de la parole, mais dans bien des cas les deux points de vue se confondent ; on ne peut guère analyser ni l'ensemble des traits distinctifs d'un phonème ni ses nuances combinatoires sans envisager leur réalisation dans la parole, vu l'interdépendance constante et nécessaire entre le système d'une langue et l'instrument dont les sujets parlants se servent pour leur commerce linguistique. Il ressort de ceci qu'il y a un grand domaine d'études phoniques où ni la distinction entre phénomènes de la parole et phénomènes de la langue

ni celle entre les deux disciplines qu'on appelle phonétique et phonologie ne peut être strictement observée. Par quel nom désignerons-nous ce domaine? Les phonologues se servent de l'épithète „extra-phonologique” pour désigner les phénomènes phoniques qui, tout en relevant de la langue, ne dépendent pas des systèmes phonologiques. C'est là un terme très clair. Il s'ensuit de ce qui précède qu'il rendra de bons services pour désigner plusieurs faits phoniques ressortissant au domaine intermédiaire où le domaine de la langue et celui de la parole se touchent. L'épithète „phonétique”, employé souvent dans le même sens qu'„extra-phonologique”, peut donner lieu à des malentendus, parce que selon l'usage le plus répandu cet adjectif est réservé aux phénomènes de la parole, abstraction faite de la langue. L'épithète „phonétique” a donc un sens opposé à celui de „phonologique”; cependant, cette opposition ne justifie nullement l'emploi de l'épithète „phonétique” pour tout ce qui n'est pas purement phonologique. Un tel emploi serait admissible si tous les phénomènes phoniques étaient ou strictement phonétiques ou strictement phonologiques; or je crois avoir démontré que la chose n'est pas si simple.

Il faut bien distinguer entre les substantifs „phonologie” et „phonétique” et les adjectifs „phonologique” et „phonétique”. Dans le cas des adjectifs, nous disposons de quatre mots pour indiquer l'ensemble des phénomènes phoniques et ses trois subdivisions; ce sont les mots „phonique”, „phonologique”, „extra-phonologique”, „phonétique”. Mais, pour désigner les disciplines, on n'a que les mots „phonologie” et „phonétique”. L'école phonologique, en introduisant l'opposition entre ces deux disciplines dans la linguistique, a même privé la langue française d'un terme général correspondant au mot allemand „Lautlehre” ou „Lautwissenschaft”; en effet, le français employait autrefois pour cette notion le mot „phonétique”. Ni le français ni l'allemand n'ont un terme désignant l'étude du domaine où la langue et la parole se touchent. Ce n'est là qu'un très petit inconvénient, car il ne s'agit pas ici d'une troisième discipline, mais plutôt d'une collaboration de deux disciplines, l'une examinant les phénomènes de la langue, l'autre ceux de la parole. La terminologie n'a d'ailleurs qu'une importance secondaire; elle doit s'adapter à la répartition des phénomènes qu'elle désigne. Je ne vous proposerai aucun terme nouveau; ce que j'ai voulu démontrer c'est l'existence d'un grand domaine intermédiaire entre celui des systèmes phonologiques et celui des phénomènes purement phonétiques, domaine où la linguistique de la langue et celle de la parole doivent se compléter mutuellement.

## DISCUSSION :

Dr. GEORGE L. TRAGER (New Haven) :

It is suggested that the term *phonology* be used in a very general sense, subdivided into *phonetics* and *phonemics* (= „Phonologie” of Prague).

3. Prof. JULIUS VON LAZICZIUS (Budapest) : *Die Scheidung langue-parole in der Lautforschung.*

1. Seit Ende des XVIII-ten Jahrhunderts lässt sich eine allmähliche Verschiebung des linguistischen Interesses beobachten. Wollte man die Geschichte der Sprachwissenschaft in den letzten hundertfünfzig Jahren kurz charakterisieren, so könnte man keinen trefflicheren Zug hervorheben, als dass das linguistische Interesse von den alten, klassischen Sprachen auf die modernen, lebenden, von der sprachlichen Vergangenheit auf die sprachliche Gegenwart langsam hinüberglitt. Mit dieser Verschiebung ging eine Veränderung des Untersuchungsmaterials Hand in Hand. Das Material, das von den Philologen und Sprachhistorikern herangezogen war, wurde von den schriftlichen Denkmälern geliefert, die über den Wortschatz und die grammatischen Gebilde der betreffenden Sprache ein möglichst treues Bild gegeben haben. Sie gaben ungefähr darüber Auskunft, was heutzutage als *langue* bezeichnet wird. Je mehr sich aber das Interesse der sprachlichen Gegenwart näherte, desto stärker machte sich ein neuer Tatsachenkomplex geltend, der zwar mit der Sprache (*langue*) auf's engste verbunden ist, jedoch eine besondere Behandlung beansprucht. Ich denke an die Tatsachen, die jetzt unter dem Namen *parole* bekannt sind.

Bei all dieser Verschiebung und Veränderung ist nur eins beim alten geblieben: der Gegenstand des Interesses, der Gegenstand der Forschung. Der moderne Linguist sucht dasselbe im linguistischen Material, wie sein Vorläufer älteren Schlags: das, was in den sprachlichen Erscheinungen nicht einmalig, nicht individuell und nicht zufällig ist. Sein Blick ist auf die Sprache (*langue*) gerichtet, selbst dann, als das Untersuchungsmaterial von der Rede geboten wird.

Die Divergenz des Materials und des Gegenstandes musste natürlich zu Konflikten führen, deren Bedeutung bis zu der letzten Zeit stark unterschätzt wurde. Dies gab zum Entstehen verschiedener Irrtümer und Vorurteile Anlass, die auch heute noch mit ausserordentlicher Zähigkeit trotz jedem Ausrottungsversuch da stehen. Ein weitverbreiteter Irrtum ist z. B., dass nur die Erscheinungen der Rede eine objektive Realität haben, die Erscheinungen jedoch, die zur Sprache (*langue*) gehören, nur